



GRANVILLE TERRE & MER SOUTIENT LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

DOSSIER DE PRESSE

28 AVRIL 2020

Sommaire

1- Soutenir la trésorerie des entreprises du territoire

- Suspension des loyers
- Mise en attente du recouvrement de la redevance spéciale
- Lancement du dispositif Région/EPCI « Impulsion Relance Normandie » pour les TPE
- Opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat
- Report du versement de la taxe de séjour

2- Favoriser la continuité de l'activité et la reprise économique

- Maintien des investissements de GTM
- Poursuite de l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Mise en ligne d'une application et d'une place de marché pour promouvoir l'activité des commerçants, artisans, restaurateurs, producteurs du territoire
- Adaptation des mesures en cours
- Abondement de GTM au fonds de prêt Transition Initiative GTM
- Lancement d'un plan de relance de l'activité touristique

3- Accompagner les entreprises du territoire

- Recensement des difficultés des entreprises de GTM, orientation sur les aides et adaptation des mesures
- GTM : relais d'informations.

La crise sanitaire sans précédent que nous vivons impacte fortement l'économie de notre pays.

Première compétence de la Communauté de communes, les élus de Granville Terre & Mer se sont mobilisés et ont décidé d'accompagner et de soutenir les entreprises du territoire qui rencontrent des difficultés à travers différents dispositifs ou mesures, pour s'adapter toujours au plus près des besoins.

- En relayant les mesures déployées au niveau national, régional et départemental
- En proposant, avec la Région Normandie, un dispositif complémentaire aux aides prévues par l'Etat « Impulsion Relance Normandie », financé à 60 % par l'intercommunalité, afin de soutenir la trésorerie des TPE
- En abondant le fonds de prêt d'Initiative GTM
- En adaptant les dispositifs existants au plus près des besoins des acteurs économiques
- En encourageant la consommation locale par la promotion du commerce, de l'artisanat, de la restauration et de la production du territoire.

SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

SUSPENSION DES LOYERS

La Communauté de communes a suspendu les loyers pour les entreprises locataires de Granville Terre et Mer.

REDEVANCE SPÉCIALE EN ATTENTE DE RECouvreMENT

Le recouvrement de la redevance spéciale 2019 des entreprises pour la collecte et le traitement des déchets a été mise en attente.

GTM, PARTENAIRE FINANCIER DU DISPOSITIF IMPULSION RELANCE NORMANDIE

La Région Normandie, en lien avec les EPCI normands, a mis en place un dispositif baptisé « Impulsion Relance Normandie ». Celui-ci permettra aux acteurs économiques locaux qui ne peuvent prétendre aux aides mises en place par l'Etat (TPE, commerçants, artisans et autres indépendants de 0 à 2 salariés) de bénéficier d'une subvention d'un montant de 1000 ou de 1500 euros, financée à hauteur de 40 % par la Région et de 60 % par les intercommunalités.

Les professionnels éligibles

Les TPE, commerçants, artisans et autres indépendants comprenant de 0 à 2 salariés, qui n'auront pas bénéficié du Fonds national de solidarité (FNS), ni du soutien du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants, ni d'une aide de l'Action Sanitaire et Sociale de la Sécurité sociale pour les indépendants ainsi que les auto-entrepreneurs employant au moins 1 salarié.

Les TPE qui ont perdu au moins 30 % de leurs chiffres d'affaires en avril 2020 par rapport à avril 2019 [contre au moins 50 % pour le FNS].

Les TPE créées depuis moins d'un an, y compris celles créées très récemment [contrairement au FNS]. Sera ainsi prise en compte la reprise d'entreprises récentes [rachat de fonds de commerce] quelle que soit la date de reprise [le justificatif de perte de CA se fera sur le CA du prédécesseur].

Dans le cas d'une activité « saisonnière », il pourra être tenu compte de la perte de chiffre d'affaires sur une base annuelle et non mensuelle. Pour celles créées depuis moins d'un an, la perte de chiffre d'affaires sera examinée en tenant compte de la date de leur création.

Des subventions financées à 60 % par la Communauté de communes pour les entreprises de Granville Terre & Mer

L'aide aux entreprises dans le cadre de ce nouveau dispositif sera versée sous la forme d'une subvention, financée à hauteur de 40 % par la Région et de 60 % par les intercommunalités d'un montant de :

- 1000 euros pour les entreprises et indépendants n'ayant pas de salarié,
- 1500 euros pour celles ayant 1 ou 2 salariés.

Ces modalités d'intervention seront identiques quel que soit le territoire concerné. Les intercommunalités ne contribueront qu'aux aides versées aux entreprises identifiées sur leurs territoires respectifs.

Pour Granville Terre & Mer, le nombre d'entreprises estimé est de 244 soit un montant prévu de 183K€. Ce montant sera inscrit en investissement.

L'instruction des dossiers sera faite par l'ADN via une plateforme internet dédiée **ouverte le 18 mai** prochain.

OPÉRATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

En novembre 2019, Granville Terre et Mer a validé le lancement d'une opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat à l'échelle du PETR [Pôle d'Equilibre Territorial et Rural regroupant Granville Terre & Mer, Villedieu Intercom et l'Agglo Avranches Mont-Saint-Michel] pour 2019-2022. Cette opération a pour but d'accompagner financièrement les investissements des commerçants et artisans pour moderniser leur outil de travail. Il s'agit d'un véritable levier de soutien à l'attractivité

territoriale par une aide ciblée et apportée aux investissements des commerces et services de proximité et aux activités artisanales.

Granville Terre & Mer a inscrit 62 375€ pour cette opération qui viennent en complément de fonds départementaux à hauteur de 60 382€ et régionaux pour 85 159€.

Des dossiers ont d'ores et déjà été déposés. Ils sont traités prioritairement pour une attribution rapide de la subvention.

Une adaptation du règlement voire un renforcement du financement est en cours de réflexion avec nos partenaires.

REPORT DU VERSEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR

La Communauté de communes a décidé du report de la taxe de séjour pour les hébergeurs touristiques de Granville Terre & Mer.

FAVORISER LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ ET LA REPRISE ECONOMIQUE

MAINTIEN DES INVESTISSEMENTS DE GTM

- > Relance dès que possible des chantiers communautaires en cours avec notamment la Maison de la Petite Enfance.
- > Le Plan pluriannuel d'investissement 2019-2024 affiche un objectif d'investissement sur le territoire de 35,4M€ soit environ 6M€ par an.
- > Prolongation d'un an de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat [avril 2020 – avril 2021].

POURSUITE DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Bien que les délais aient été allongés par la loi, le service instructeur de Granville Terre & Mer continue de fonctionner afin de maintenir les délais de traitement et permettre ainsi aux professionnels du BTP de prévoir les chantiers lorsque la situation sanitaire le permettra.

MISE EN LIGNE D'UNE APPLICATION ET D'UNE PLACE DE MARCHÉ POUR PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ DES COMMERÇANTS, ARTISANS, RESTAURATEURS ET PRODUCTEURS LOCAUX

Ces deux plateformes virtuelles, complémentaires, ont pour objectif de soutenir les entreprises en favorisant la consommation locale immédiate ou à venir, et par cela même les aider à préparer l'après-crise.

OUVERT.GRANVILLE-TERRE-MER.FR

La Communauté de communes Granville Terre & Mer a développé une application ouvert.granville-terre-mer.fr qui regroupe les commerçants, artisans, restaurateurs et producteurs ouverts ou en activité durant cette période.

Ses objectifs :

- > Donner de la visibilité à l'offre qui existe actuellement sur le territoire en recensant les commerçants, artisans, producteurs et restaurateurs en capacité de vendre
- > Apporter un soutien opérationnel à leur activité et les aider à reconstituer leur trésorerie
- > Promouvoir les entreprises du territoire inscrites sur la plateforme nationale de bons d'achat soutien-commerçants-artisans.fr, créée pour aider les petits commerçants et artisans locaux à surmonter la crise liée au coronavirus et référencée par le ministère de l'Économie et des Finances.

Les structures concernées : commerces ouverts, vente à emporter ou à distance, tous types de commerce, dès lors qu'ils ont une offre à proposer : restaurateurs, food trucks, producteurs, épiceries, boulangeries... et commerces non alimentaires.

L'application est accessible sur tout support [ordinateur, tablette, smartphone, store...].

ACHETEZAGRANVILLE.FR/BAIEDUMONTSAINTMICHEL

En complément, la plateforme collective achetezagranville.fr/Baie du Mont Saint-Michel, initiée par la Ville de Granville et déjà rejointe par des communes partenaires comme Jullouville, permet aux habitants de consommer dans les boutiques « virtuelles » des commerçants.

Ses objectifs :

- Rendre visible l'offre des commerçants et artisans et permettre l'achat de produits ou de chèques cadeaux.
- Générer du chiffre d'affaires pour faire face à leurs charges et assurer leur pérennité.

Son atout par rapport aux sites marchands que chaque commerçant peut mettre en place ? La possibilité de faire un seul paiement pour des articles dans des boutiques différentes et de bénéficier d'une seule livraison.

ADAPTATION DES MESURES EN COURS

Adaptation de l'animation aux thématiques rencontrées : diversification des modes de distribution, entretien de la relation client dématérialisée, etc.

Actions immédiates :

- > Diffusion de fiches pédagogiques prévue sur les thèmes suivants à partir du 4 mai : les réseaux sociaux [surtout Facebook et Instagram], la vente en ligne, le paiement en ligne et/ou à distance, le référencement, l'échange à distance avec sa clientèle.
- > Action de lobbying auprès de la Région pour un déblocage rapide des subventions « Impulsion transition numérique » et étudier le cas des entreprises ayant commencé à investir et n'ayant pas terminé [la subvention n'est versée que lorsque le projet est finalisé].
- > Lancement de la démarche « Projet Alimentaire Territorial » pour privilégier au maximum les circuits courts sur le territoire et permettre ainsi aux producteurs de trouver des débouchés localement.

ABONDEMENT DE GTM AU FONDS DE PRET TRANSITION IGTM

Initiative Granville Terre et Mer a mis en place le prêt d'honneur « transition ». Il s'agit d'un financement à l'entrepreneur qui permet à l'entreprise en position de vulnérabilité, à la suite d'un incident de parcours dû à un événement fortuit ou à la conjoncture, de renforcer ses fonds propres et ainsi permettre un apport de confiance pour les financeurs.

Il s'agit donc d'un prêt d'honneur à taux 0% et sans garantie d'un montant compris entre 2 000 et 15 000 euros. Le différé de remboursement peut être modulé en fonction de la situation de l'entreprise. L'objectif est d'intervenir si l'entreprise n'est pas éligible aux dispositifs qui seront prochainement mis en place.

Granville Terre & Mer a acté un abondement a minima de 50 000€.

LANCEMENT D'UN PLAN DE RELANCE DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE SUR GTM

Des mesures spécifiques pour relancer l'activité touristique sont en préparation par les différents organismes : Office de tourisme de Granville Terre & Mer, Latitude Manche et Comité régional du tourisme. L'OTI de Granville Terre & Mer participera à ces campagnes de communication.

GTM s'inscrit dans la démarche départementale « chèque évasion 50 » via l'Office de tourisme intercommunal. Ce dispositif permettra aux vacanciers ayant réservé des nuitées dans les hébergements manchois partenaires d'obtenir des chèques cadeaux à utiliser chez les restaurateurs, producteurs locaux, prestataires de loisirs et sites touristiques partenaires.

3-ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

RECENSEMENT DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES, ORIENTATION SUR LES AIDES ET ADAPTATION DES MESURES

La Communauté de communes mène une campagne téléphonique auprès des entreprises du territoire concernées par le dispositif « Impulsion Relance Normandie » afin :

- d'échanger avec les entreprises sur leurs difficultés. Ces remontées d'informations permettront ainsi d'ajuster les actions
- de les orienter vers les dispositifs existants et de promouvoir le dispositif « Impulsion Relance Normandie ».

Les appels sont prioritairement passés vers les entreprises des secteurs suivants :

- BTP
- Services aux entreprises
- Producteurs / pêche et conchyliculture
- Commerces
- Hôtellerie et restauration [attente des dispositifs Etat / Région].

GTM : RELAIS D'INFORMATIONS

- > Diffusion auprès des experts comptables du territoire du Vademecum des aides et contacts.
- > Information des solutions existantes d'approvisionnement en masques, gel hydroalcoolique pour les entreprises.
- > Diffusion des pratiques sanitaires à mettre en place par les entreprises [collecte des informations en cours].